

« le syndicalisme de 1966 à 1984 »

Syndicalisme et structuration de l'Ile de France
Contribution de JACQUES LEGER

Je voudrais, pour introduire ce thème, citer un passage du livre de Jean Pierre VERNANT (historien) qui facilitera mon propos, je le cite :

« pour schématiser le statut actuel des activités que nous rangeons sous la rubrique mémoire, il faut faire la distinction entre la mémoire individuelle avec les souvenirs de chacun, la mémoire collective, celle des groupes sociaux qui se fabriquent un passé commun pour y enraciner leur présent, et celle des historiens pour qui, depuis l'avènement de leur discipline, le passé, du seul fait qu'il a eu lieu, acquiert le statut d'un objet de recherche scientifique et relève dans son être même de l'établissement contrôlé du vrai. »

En l'occurrence, notre mémoire syndicale peut s'appuyer sur des textes, des échanges et des notes assez significatifs d'un moment proche de notre histoire sociale en région. Je me suis donc reporté aux documents existants, tout en y associant ma propre réflexion.

Une approche à grands traits du contexte d'alors nous permettra, ensuite, de resituer un certain nombre d'enjeux en région parisienne en 1966 et le positionnement syndical de la CGT.

Nous caractérisions en 1966, la situation politique, économique et sociale, comme une politique au service des monopoles capitalistes, notre analyse est parfaitement décrite lors d'un C.C.N. par Henri KRASUCKI, *« dans les derniers mois, les fusions et autres formes de concentrations se sont multipliées. Il ne s'agit plus seulement de l'absorption des entreprises petites ou relativement moyennes. Maintenant, il s'agit de regrouper de grandes entreprises pour constituer de véritables géants.*

On assiste à un énorme remue ménage dans les groupes financiers et industriels et le pouvoir intervient comme représentant des intérêts collectifs des monopoles... En eux-mêmes, la concentration poussée au plus haut point et le rôle de plus en plus grand de l'état dans l'économie résultent du développement de l'économie et de la société. Les capitalistes sont obligés d'en tenir compte... Cela dit, précise Henri KRASUCKI, les monopoles capitalistes le font pour renforcer leur puissance, accroître leurs richesses et maintenir leur domination.»

Nous résumions ainsi la phase nouvelle dans laquelle nous étions rentrés ; nous en tirions deux éléments d'analyse apparemment contradictoires : l'accélération des

concentrations industrielles commerciales et bancaires, l'aide que l'Etat apporte à leurs réalisations accentuent le caractère social de la production. En même temps, elles renforcent le poids des monopoles sur la vie politique économique et sociale du pays.

Dans ces conditions, pour la C.G.T., les nationalisations deviennent une revendication plus pressante et plus urgente, c'est une des données essentielles pour aller, tout à la fois, vers une amélioration des conditions de travail et vers une démocratie authentique. Ce choix déterminera un certain nombre de priorités pour toute la période à venir.

La région capitale, dans un tel contexte, est l'objet d'un intérêt particulier, elle rassemble près de 4 millions de salariés, soit environ 20% de la population active française.

Son poids économique est très important, pour 45 comptes de production par branches, la région parisienne arrive en tête dans 28 cas, en outre, sa croissance démographique ne cesse d'augmenter passant de 6 600 000 habitants en 1946 à 9 000 000 en 1966.

Nos prédécesseurs, lors de la création de cette Union Départementale en novembre et décembre 1966, avaient saisis le sens de cette évolution, en se dotant d'outils de plus grande proximité pour tenter de répondre le plus efficacement possible aux choix politiques et économiques territoriaux.

En effet, au moment même où s'accomplissait ladite décentralisation administrative - la tendance à une spécialisation économique par nouveaux départements - nous assistions à un mouvement contradictoire : l'accentuation de la centralisation au niveau du district de la région parisienne, la lecture du schéma directeur le confirme : *« la compétition sévère que les entreprises doivent soutenir à mesure que s'abaissent les barrières qui les protègent depuis 3/4 de siècle, va accélérer leur nécessaire modernisation et, dans bien des cas, leur réorganisation. L'aménagement de la région parisienne doit favoriser cette évolution ».*

Au-delà de cette formulation feutrée, se dessine un schéma destiné, pour l'essentiel, à quadriller économiquement la région capitale, d'autant que celui-ci s'accompagne de la mise en place d'un pouvoir central, un Préfet de région qui possède des compétences particulièrement étendues en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Nous notons, de ce point de vue, dans le rapport préparatoire à la discussion du deuxième Congrès de l'Union des Syndicats de la région parisienne en 1970, je cite : *« En fait, l'évolution économique de la région parisienne aboutit à une sélection qui s'opère et qui tend à l'élimination des branches, grosses consommatrices d'espaces et de main d'œuvre, surtout soucieuses d'abaisser leurs coûts de production et nous assistons, inversement, à la concentration des branches de pointe, à la recherche d'une main d'œuvre qualifiée,*

d'implantations de firmes à haut niveau de productivité et de plus-values, en définitive de profits ».

Le rapport poursuivait : *« Si les créations et les suppressions d'emplois s'équilibrent, à peu près, dans le bilan régional, il en va tout autrement à l'intérieur de la région. Les zones de forte croissance s'opposent à des poches de chômage, en particulier, dans des anciennes banlieues industrielles à forte population ouvrière ».*

Cette description sommaire, des orientations qui se dessinent dans la phase nouvelle du capitalisme et leurs conséquences en région parisienne vont structurer la réflexion et l'action du mouvement syndical en Ile de France.

Une remarque, me semble, à ce stade, nécessaire. La CGT a perçu, à la fois, le sens de l'évolution en cours, accentuation du caractère social de la production, renforcement du poids des monopoles sur l'économie et le rôle dévolu, dans cette perspective, à la région parisienne.

A-t-elle, pour autant, appréhendé les mutations du salariat générées par la casse et la restructuration comme un défi majeur à relever ? La question, à mes yeux, reste entière.

Cela dit, les textes et analyses de cette période démontrent, d'entrée de jeux, une préoccupation majeure du syndicalisme CGT inhérente à la bataille pour l'emploi.

Le phénomène de désindustrialisation affecte plus particulièrement la petite couronne et Paris : ainsi la ville de Levallois a perdu, entre 1958 et 1966, 2500 emplois industriels pour l'essentiel de la métallurgie et a vu s'implanter 1600 emplois de bureaux (Crédit Lyonnais, Crédit Commercial, etc...).

La ville de Saint Denis a perdu 10 000 emplois, essentiellement ouvriers (5400 par suites de départs d'entreprises et 4600 par suite de réduction des effectifs) et a vu se créer 3500 emplois, dont 70 % tenus par des techniciens et des ingénieurs.

Quant à Paris, si, par exemple, dans le 15^{ème} arrondissement, le nombre d'emplois demeure sensiblement le même, 4 000 emplois d'ouvriers professionnels ont été remplacés par des emplois d'Ouvriers Spécialisés, de techniciens et de cadres.

De ce constat, la CGT, en Région Parisienne, tire quatre conséquences et analyses :

- 1 Les usines qui ferment le font par suite de disparition, de concentration, de desserrement vers la Seine et Oise et la Seine et Marne, peu d'usines importantes partent en province.
- 2 – Si, pour le département de la Seine, le nombre global de salariés n'est pas en diminution mais au contraire en augmentation, il convient de voir que les changements qui s'opèrent accroissent le nombre d'emplois tertiaires.

- 3 – Cette orientation vers les emplois tertiaires pose un grave problème pour la jeunesse qui voit diminuer les débouchés dans les emplois d’ouvriers qualifiés.
- 4 – Les travailleurs employés dans les usines qui cessent leur activité subissent les conséquences suivantes :
 - Chômage qui frappe pour de longues périodes, les jeunes, les femmes, les personnes âgées de plus de 60 ans,
 - Reclassements difficiles qui entraînent, dans la majorité des cas, un déclassement et des pertes de salaires importantes.
 - Recherche d’un travail souvent plus éloigné du domicile qui entraîne, par conséquent, fatigue plus grande et frais de transports plus élevés.

La position de la CGT peut, à cet égard, se résumer ainsi, nous ne sommes pas défavorables à un aménagement de la Région Parisienne mais en aucun cas, celui-ci ne doit diminuer son potentiel industriel. Au contraire, il doit permettre la création d’emplois nouveaux, notamment secondaires, pour répondre aux besoins de l’expansion démographique.

A cette préoccupation, s’associent celles du pouvoir d’achat et du salaire, notamment liés aux fermetures d’entreprises, à la recherche d’un emploi souvent moins bien rémunéré et aux conditions de transport et de logement. Durant le premier trimestre 1966, le travailleur parisien recense un nombre d’actions et de luttes pour les salaires et les conditions de travail d’une rare intensité.

75 % des salariés passent entre 1 et 2 heures dans les transports, souvent dans des conditions inacceptables et pour un coût élevé.

Plus de 5 millions de salariés utilisent chaque jour les services de la RATP, c’est dire les questions que cela pose au mouvement syndical. Les différentes actions engagées durant cette période contre les augmentations du tarif des transports suscitent une large mobilisation, notamment, les 6 et 17 juillet 1966. Elles permettent d’arracher dans certaines entreprises, des prises en charge significatives par le patronat.

Elles expriment également le besoin d’une amélioration des conditions de transports et l’exigence de la généralisation de la prise en charge par le patronat d’une partie du coût des transports. Le problème du logement est considéré comme inquiétant dans la région parisienne. Nous comptons, à cette époque, entre 3 et 3,5 millions de mal-logés. Pour ne retenir que le terme de juillet 1966, la majoration des loyers va de 5 à 15 % et s’ajoute aux augmentations successives depuis 1958 qui, en moyenne, sont de l’ordre de 80 %. Dans le même temps, la construction d’HLM tend à diminuer et les rénovations urbaines chassent les travailleurs de Paris et de sa proche banlieue.

Le mouvement syndical est, de ce point de vue, placé devant de nombreux problèmes, concernant les familles nombreuses qu'il faut loger, les 450 000 travailleurs immigrés qui vivent en région parisienne et une population jeune qui se heurte aux difficultés pour trouver un logement. Les luttes pour le droit au logement contre les bidonvilles et les taudis, pour la construction d'HLM se multiplient. La revalorisation du 1 % patronal, destiné notamment aux logements sociaux s'accompagne d'une exigence de contrôle par les CE.

La politique sanitaire et sociale souffre également de cette contradiction entre les besoins d'une population en augmentation et les moyens mis à disposition pour y faire face. Une évaluation sérieuse chiffre à 86 000, les lits nécessaires pour les hôpitaux généraux et à 40 000, pour les hôpitaux psychiatriques. La journée nationale d'action des 29 et 30 mars 1966 du secteur public porte notamment ces revendications.

D'autres actions et champs d'interventions, protection sociale, Assedic, formation professionnelle, enjeux culturels, équipements collectifs ont fait l'objet d'actions et de luttes nombreuses. A la fois, pour la reconnaissance des qualifications des salariés, leurs formations et leurs connaissances, pour leur assurer des conditions de soins convenables et une réelle prise en charge, pour protéger celles et ceux à la recherche d'un emploi. Certaines mobilisations et initiatives pour les droits des travailleurs immigrés sont également significatives, des solidarités de luttes engagées durant cette période.

Il serait compliqué de réaliser un bilan exhaustif des luttes et revendications. Elles témoignent, cependant, d'un enrichissement du champ revendicatif en région parisienne.

A côté des luttes dites « traditionnelles » ; emplois, salaires, conditions de travail, protection sociale, etc... les luttes pour les transports, le logement, la culture, la place des travailleurs immigrés, des femmes, des jeunes prennent une dimension et une place nouvelle. Cet élargissement du champ revendicatif repérable dans les programmes d'action, que ce soit lors du premier Congrès de l'USRP en 1966 ou en 1970, traduit un enracinement syndical dans les entreprises et une volonté de prendre à bras le corps des problèmes sociaux émergents qui impactent les conditions de vie des salariés.

Ils ne se substituent pas aux problèmes prégnants de l'emploi en Région Parisienne. Pour exemple, lors du premier trimestre de l'année 1966, face aux rudes restructurations, notamment dans le secteur métallurgie, 512 actions dans les entreprises - la plupart du temps unitaires - dont 370 débrayages sont dénombrés. 1966, c'est également l'année de l'accord unitaire entre la CGT et la CFDT, il entraînera une réelle dynamique d'actions revendicatives en région parisienne.

Loin de se concurrencer, ces initiatives s'épaulent, elles sont, certes, d'inégale ampleur, mais tendent vers un même objectif, contrecarrer des choix économiques et sociaux qui remodelent une région toute entière pour l'inscrire et lui faire jouer un rôle dans un nouveau schéma capitaliste que nous caractérisions, à l'époque, comme « CME ».

Certes, on peut néanmoins s'interroger si le lien entre la situation sociale des salariés, les stratégies, les choix économiques et l'aménagement du territoire apparaissaient aussi clairs et aussi lisibles dans nos organisations que les textes le disent.

La mémoire de celles et ceux qui l'ont vécu est - de ce point de vue - inestimable, les bouleversements auxquels ils ont été confrontés sont considérables : le salariat est d'ores et déjà en profonde mutation, les concentrations, restructurations, casses des entreprises sont en cours et ce, sur un territoire en pleine transformation, dont on veut faire le fer de lance national dans la concurrence entre grands territoires européens.

En toile de fonds, se dessine un paysage marqué par une atrophie de la démocratie. Elle est malmenée de l'entreprise au sommet de l'état et la région fonctionne selon les mêmes règles autoritaires et sans concertation. Il est caractéristique que, parmi les revendications avancées par la C.G.T. de la région Parisienne, figurent en bonne place : la nécessité d'une assemblée régionale démocratiquement élue et d'une assemblée consultative composée des forces sociales de la région. C'est un point insuffisamment souligné des initiatives revendicatives de cette période.

La particularité de la région parisienne, dans cette phase accélérée de sa transformation, cristallisait la concentration de pouvoirs politiques, économiques ainsi qu'une modification du processus de travail et du salariat, ce qui était - à n'en pas douter - une tâche immense pour le syndicalisme de la région parisienne.

Le rapport d'activité et d'orientation de la C.E. du congrès de l'union des syndicats de la seine en novembre 1966 se terminait ainsi : *« c'est aussi, avec ce souci, que le Congrès doit se prononcer sur l'adaptation du mouvement syndical parisien aux réalités et aux nécessités nouvelles. »*

Cette conclusion procède des transformations territoriales en cours, de l'analyse des objectifs du capital, du rôle promu à la région mais probablement aussi de l'intuition, difficilement vérifiable, d'un changement d'époque.

Le climat revendicatif, les conditions de sa réalisation, notamment unitaires, ne seront pas étrangers aux événements de 1968. Portaient-ils en germe, (singulièrement en région capitale) par l'émergence de nouveaux besoins, de nouvelles préoccupations, les possibilités d'un élargissement et de convergences inédites ? Ma contribution ne peut répondre, elle interroge simplement cette partie de notre histoire récente et ses acteurs.

Lorsqu'on observe le panorama revendicatif de cette période, les similitudes avec des revendications actuelles dans notre région sont frappantes, elles permettent de vérifier, d'une part, une certaine permanence des problématiques sociales et d'autre part, des différenciations de situations et de contextes qui marquent les changements intervenus.

En guise de courte conclusion, à l'issue de ce cheminement limité à l'intérieur du syndicalisme CGT et du climat revendicatif du milieu des années 60, je reprendrai cette belle formule de Louis Aragon, dans la « Semaine Sainte » : « *les hommes et les femmes ne sont point que les porteurs de leur passé, les héritiers d'un monde, les responsables d'une série d'actes, ils sont aussi les graines de l'avenir* ».